

Dans ce numéro :

Le mot du Maire

Zoom

Les remontées mécaniques	2
Quel avenir pour les communes du Queyras ?	3

L'actualité municipale

La voirie	4
Les travaux du Villard	5
Le stationnement et la circulation	6
Saint-Véran : « stations villages » des Alpes du Sud	7
Dernière minute	7
L'état civil 2012	7

Dossiers

Sur les pas de mineurs de Clausis	8
La randonnée pédestre	9
L'Observatoire	10

La vie du village

L'école	11
Lou Pitchounet - Halte garderie et cantine scolaire	12
Fête de la science	13
Festi' Saint-Véran	14
Atelier mémoire	14
La croix de Saint Jacques rénovée	15
Le repas du village	15
Prix spécial	15
Le point météo	16
La recette de saison	16
Le bloc-notes	16
À venir dans le Queyras	16

Le mot du Maire

Bien chers Saint-Véranaises et Saint-Véranais,

L'année 2012 est bientôt achevée, elle a été très riche en événements et a vu bien des changements ; à la suite des élections présidentielles et législatives, notre pays s'est vu doté d'une nouvelle direction, à l'Élysée, comme à Matignon.

Pour notre département, Monsieur Jacques QUASTANA a été nommé Préfet au printemps dernier et le nouveau Sous-Préfet de Briançon, Dominique SCHUFFENECKER a pris ses fonctions le 12 novembre au matin.

Les différents Conseils municipaux du Guillestrois et du Queyras ont dû à nouveau se prononcer pour la fusion des deux communautés de communes Guillestrois-Queyras. Après un vote négatif de l'ensemble, sauf Ceillac, il en est ressorti que les problèmes de fiscalité, de compétences (tourisme, ski de fond...) devaient être plus étudiés pour envisager une fusion dans l'avenir.

La taxe de séjour a fait l'objet de réunions au sein de l'OTI ; elle ne sera plus attribuée aux communes. Les communes ont dû pallier au déficit de la régie des remontées mécaniques. Cette dépense n'était pas prévue au budget 2012 (pour le SIVU de Molines / Saint-Veran, il s'agit d'environ 57000 €, somme qui représente le déficit 2011). Comme nos recettes ne sont pas élastiques, il a fallu réduire les dépenses sur certains postes ! Par exemple, la navette hivernale sera reconduite, mais avec un coût moindre, donc moins de rotations.

Nous avons quand même pu honorer nos factures du « Villard » en attendant le paiement des subventions.

Nous n'avons pas été contraints de recourir à un prêt, ni à une ligne de trésorerie, nous en sommes très fiers !

Des projets pour notre commune, ils sont nombreux, vous les découvrirez tout au long de ce « Chant du Coq ».

À l'aube de l'année 2013, je vous souhaite, au nom de tout l'équipe municipale, de tout cœur, une très, très bonne année, la réalisation de tous vos souhaits les plus chers, beaucoup de joies, une très bonne santé à toutes et tous, grands et plus petits.

Dimanche 13 janvier 2012

à 18h00

à la salle polyvalente

Vœux de Madame le Maire

Venez nombreux !



LE CHANT DU COQ est une publication de la Mairie de Saint-Véran

La Ville - 05350 Saint-Véran - Téléphone : 04 92 45 83 91 - Fax : 04 92 45 81 98

Email : mairie.stveran@wanadoo.fr

Responsable de la publication : Danielle GUIGNARD, Maire de Saint-Véran

Photographies : Mairie - PNRQ - Claudine JOUVE - Marie-Odile LECOMTE - Dominique MENEL - X

Imprimé par nos soins sur papier issu de forêts gérées écologiquement (label PEFC)

Assumer le pass(é)(if), et préparer l'aven(ir)(ture) ?

Dans la continuité des travaux annexes au télésiège, la piste de montée de la Madeleine a été rectifiée cet été, ce téléski (trop ?) délaissé ces dernières années est désormais capable d'accueillir tous les niveaux de skieurs, la liaison vers le bois des Amoureux peut donc se faire même en cas de manque de neige sur la traversée basse (Charrière). Le réengazonnement a beaucoup souffert d'un début d'été particulièrement sec et s'avère décevant, il sera repris au tout début du printemps 2013 lorsque les sols sont encore humides de la fonte des neiges. Le reboisement est prévu à la suite.

Sur notre secteur du massif de Beauregard, ne manque plus que la réorganisation du front de neige, et éventuellement, un restaurant d'altitude, pour qu'il soit en concordance avec les attentes de la clientèle ski alpin actuelle.

Sur le secteur Molines la déviation est achevée, la prochaine étape est donc le remodelage du front de neige et la réimplantation du départ du télésiège ; pour éviter la difficulté que représente le haut de la piste des Jockeys et la montée des téléskis de Beauregard pour les skieurs peu aguerris, le télésiège sera prolongé jusqu'à la sortie haute de la forêt.

Un skieur, même pratiquant occasionnel, pourra donc en deux télésièges et un téléski, parcourir 1000 m de dénivelé uniquement sur pistes bleues.

Mais ça c'était avant...

Avant que le Conseil Général et la Région ne limitent l'apport au Syndicat Mixte à 50 % du montant des investissements.

Avant que le Syndicat Mixte ne doive, pour rester dans les 90 % de financement des investissements inscrits dans ses statuts, emprunter.

Avant que le Syndicat Mixte, désormais tenu par ces remboursements d'emprunt, ne puisse moduler ou ajuster le montant de la redevance due par la Régie.

Avant que la Régie ne voie ses charges de fonctionnement croître par les grandes révisions d'appareils à remplacer et qui ne le sont pas à temps.

Avant que la Régie ne voie s'approcher le mur.

Car nous allons dans le mur.

Quels que soient ses efforts, même si certains jugent qu'elle pourrait en faire plus, l'évidence est là :

le nombre de forfaits vendus baisse, conséquence de la baisse de fréquentation du Queyras l'hiver.

L'étude commandée par le département au cabinet Comète a démontré que le prix ne peut plus être augmenté, auquel cas nous deviendrions une destination « chère » en comparaison des sites de notre taille, et que les quelques économies encore possibles en interne à la Régie ne suffiront pas à compenser le manque de recettes.

Il ne reste que deux voies :

- Dynamiser la fréquentation d'hiver avec des consommateurs de ski.
- Fermer des appareils (soit quelques uns toute la saison, soit tous en raccourcissant la saison).

Le Syndicat Mixte n'ayant pu trancher sur ce dernier point, il est donc certain, qu'après un exercice 2011 déficitaire de 210 000 € (comblé à 90% par les communes cet automne), que l'exercice 2012 sera lui aussi déficitaire d'environ 250 000 € (qui devra lui aussi être compensé par les communes au printemps 2013). L'exercice 2013 dépendra des recettes de cet hiver, mais les réservations en cette fin novembre ne rendent pas optimistes.

Comment donc redynamiser la fréquentation d'hiver ?

En premier il faut se poser les questions : que proposons nous ? Et comment le faire savoir.

C'est en partie dans cet objectif que le Conseil Général a lancé cet automne une série de débats publics sur l'ensemble du Queyras.

Mais l'observation de terrain montre déjà clairement que les types de clients ne sont pas identiques selon les vallées, surtout l'hiver justement.

Le paysage va du tourisme structuré, adhérents d'organismes type CE, VVF, AFOL, etc., qui programment leurs séjours longtemps à l'avance, aux clients dont le choix se fait sur la confiance en l'avis des amis sur une destination, en passant par les décisions coup de tête de dernière minute à la suite d'un bulletin météo favorable, ou d'un article lu ici ou là.

Du coup les structures pour les accueillir ne sont pas les mêmes. Cela va du centre de vacances à l'hôtel proposant des ventes immédiates sur Internet, en passant par des appartements dans un même chalet à vivre à plusieurs familles.

Une réflexion sur notre offre d'hébergements devient nécessaire, mais aussi sur la façon de les vendre.

Pour la vente il existe un outil, pour l'instant sous utilisé, c'est la vente par Internet. L'offre disponible sur la centrale de réservation de l'OTQ n'est hélas pas représentative, trop peu d'appartements y sont présents et donc l'impression, dès que les deux ou trois plus faciles à remplir le sont, qu'il n'y a « plus rien ».

Les remontées mécaniques

La définition des missions de l'OTQ reste à affiner.

Agir sur la composition de l'offre (hôtels, résidences hôtelières, appartements de famille) ne pourra se faire qu'au travers d'une évolution, voire d'une révision du PLU, c'est un chantier long qui ne donnera des résultats visibles que dans un an et demi à deux ans minimum.

En attendant il faut travailler sur l'existant par la mise au goût du jour de l'offre (réservation, communication, animations, services, éventuellement re-décoration).

Le débat est donc de savoir si le ski (alpin et fond) doit rester un élément au service des habitants ? Et donc où se situe la limite supportable pour la commune dans l'effort de maintien du ski. Pour combien de temps, pour qui ? Ou s'il doit devenir un outil commercial indépendant, dont la logique de profit interne pourrait ne pas être en concordance avec la volonté des habitants (maîtrise de l'hébergement, fermeture d'appareils, raccourcissement de la saison).

Il ne nous reste que quelques mois pour décider, sinon la situation imposera des décisions que d'autres pourraient prendre à notre place.

Michel BEAUFILS

Quel avenir pour les communes du Queyras ?

Depuis plusieurs mois déjà vous avez entendu parler du regroupement des communautés de communes du Guillestrois et du Queyras en une seule structure.

Ce projet est une volonté de l'état de réduire le morcellement du territoire, la fusion des communes étant politiquement délicate à gérer s'il n'y a pas d'adhésion locale, il est plus simple de forcer la main sur l'échelon supérieur.

Cependant lors de leur création les communes avaient choisi les domaines, en dehors des compétences obligatoires, qu'elles souhaitaient déléguer.

Les communautés de communes n'ont donc pas toutes les mêmes compétences. Et donc pas toutes la même fiscalité pour subvenir à leurs dépenses.

Les communes du Guillestrois n'ont pas transféré le domaine tourisme à la leur ; seules Vars et Risoul ayant du ski de fond, il n'était pas non plus opportun que cette activité soit gérée par la communauté de communes.

La logique de regroupement voulait que la nouvelle entité reprenne la somme des compétences des anciennes, ceci permettait de réduire petit à petit les domaines restant aux communes, préparant ainsi leur fusion.

Une commune unique de taille moyenne, née de la fusion de trois ou quatre petites, peut avoir cinq ou six représentants dans la nouvelle communauté de communes et peut espérer peser plus sur les décisions que les quatre délégués des petites communes de départ.

Cette fusion des communes était encore favorisée par la représentativité basée sur la démographie.

Mais le texte de loi instituant le regroupement des communautés de communes n'impose pas cette logique additionnelle, le regroupement peut donc se faire sur un éventail de compétences différent de celui de départ.

Le principal point de blocage au regroupement Queyras-Guillestrois se situe là. N'exerçant pas les mêmes compétences elles n'ont pas les mêmes besoins en ressources et bien évidemment des taux d'imposition différents.

Sans accord des deux parties sur l'éventail des compétences facultatives, seuls les domaines obligatoires seront gérés par la nouvelle communauté de communes.

Les autres reviendront aux communes. Auront-elles la capacité de financer les outils collectifs mis en place dans le Queyras (OTI, ACSSQ, ski de fond, points postaux, etc.) sans la fiscalité et la dotation de fonctionnement de la communauté de communes ?

Sachant les Queyrassins attachés à ces outils qu'ils ont construit, n'est-ce pas là le moyen détourné de précipiter la naissance de la commune unique du Queyras et au final jouer le jeu imaginé par l'administration ?

La présence d'une Mairie de plein droit, et non d'une Mairie Annexe, fait que Saint-Véran est physiquement la plus haute entité administrative autonome d'Europe (y compris à 27) ; même si cette caractéristique n'est plus mentionnée dans les livres de géographie scolaire, c'est un fait.

Qui peut croire que la commune du Queyras sera la plus haute d'Europe parce qu'elle aura choisi, contre toute logique et toute fonctionnalité, de fixer son siège dans le plus haut de ses hameaux ?

Est-il encore besoin de vous expliquer pourquoi nous ne pouvons que voter contre un regroupement de communauté de communes qui ne reprendrait pas les outils collectifs du Queyras ?

Michel BEAUFILS

La voirie

La neige est arrivée assez tôt cette année, le 29 octobre, on peut dire qu'elle nous a surpris. Méfiants, nous avons équipé les engins de déneigement. Alain et Christian ont travaillé tout ce dimanche d'octobre, depuis 5 h du matin ; un très grand merci à tous les deux !

Afin que la période hivernale se déroule dans de bonnes conditions, voici un rappel des mesures prises par l'arrêté du 15 octobre 2010 :

DÉPARTEMENT
des HAUTES-ALPES

Arrondissement de BRIANÇON

Téléphone : 04.92.45.83.91

Télécopie : 04.92.45.81.98

e-mail : mairie.stveran@wanadoo.fr

Mairie de SAINT-VÉRAN - 05350



ARRETE MUNICIPAL

MESURES RESTRICTIVES EN PERIODE HIVERNALE

Le Maire de SAINT-VERAN,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2212-1 à L2212-5 et L2213-1 à L2213-4
Considérant que par temps de neige des mesures spéciales doivent être prises sur le territoire de la commune afin de garantir la commodité des usagers et sauvegarder la sécurité de circulation des piétons et des véhicules motorisés,

Considérant qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter les interventions des services publics, notamment les opérations de déneigement,

ARRETE

ARTICLE 1 – Du 15 novembre au 15 avril en période de neige, gel ou chaussées glissantes, les dispositions suivantes sont applicables chaque hiver, cette période pouvant être réduite ou prolongée en fonction des conditions climatiques

ARTICLE 2 – Pour faciliter le passage des engins de déneigement et de salage / sablage, le stationnement est interdit sur les voies de circulation.

Tout véhicule en stationnement irrégulier ou gênant sera verbalisé.

Le ski (piste, fond, snow board ...) et la luge sont strictement interdits sur la voie publique.

ARTICLE 3 – Les toitures doivent être équipées d'un dispositif empêchant la chute de neige (ou glace) sur la voie publique – arrêts neige ou autres dispositifs.

Suite à une chute de neige d'un toit sur la voie publique le propriétaire concerné dégagera la neige déversée (ou la fera dégager à ses frais) dans les plus brefs délais afin de rétablir la circulation automobile ou piétonne. Toute opération de déneigement de toiture fera l'objet d'une demande d'autorisation en mairie.

ARTICLE 4 – Il est formellement interdit de rejeter la neige sur la voie publique après le passage des engins de déneigement.

Il est interdit aux propriétaires de voies et parkings privés de rejeter ou de stocker la neige sur la voie publique.

ARTICLE 5 – En cas de non respect des articles du présent arrêté et dans la mesure où la commune est tenue de pallier aux manquements des propriétaires, elle se réserve le droit de mettre en recouvrement les sommes correspondantes au coût de ses interventions.

ARTICLE 6 – Le Maire, les Adjointes et la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



Fait à St-Véran le 15 octobre 2010



le Maire, D.Guignard



LA PLUS HAUTE COMMUNE D'EUROPE - 2040 MÈTRES
LÀ OÙ LE COQ PICORE LES ÉTOILES

Les travaux du Villard

Le quartier du Villard a été totalement rénové. Les travaux réseaux d'eaux pluviales ont démarré l'automne passé et se sont poursuivis ce printemps et cet été. Il y a eu une réfection, indispensable et tant attendue par les riverains, de la voirie ; la fontaine a été refaite et Romain nous a sculpté un très beau panneau écrit en patois ! Enfin deux escaliers en bois (fabriqués par Antoine) permettent d'accéder en haut du village.



La commune de Saint-Véran tient à remercier très chaleureusement ses financeurs pour l'aide apportée à la rénovation du quartier du Villard, haut lieu du patrimoine Saint-Véranais, qui a su conserver l'authenticité et la richesse des vieilles maisons typiques de notre village.

Ce quartier n'ayant bénéficié d'aucuns travaux de voirie depuis plusieurs décennies, la circulation y était devenue très compliquée et le déneigement correct impossible : face à cette urgence, la commune a entrepris un grand chantier de réhabilitation en deux étapes, comprenant également le captage des eaux pluviales et l'amélioration du réseau d'assainissement (traitement des eaux parasites qui perturbaient le fonctionnement de la station d'épuration).

Ces travaux, d'un montant total de 388 000 € H.T., n'ont pu se faire que grâce à l'aide, sous forme de subventions, des services suivants :

RÉGION : 53 438 €
 DÉPARTEMENT (PIL) : 57 600 €
 DÉPARTEMENT (Patrimoine) : 7 500 €
 DÉPARTEMENT (Eaux pluviales) : 28 400 €
 DÉPARTEMENT (Voirie communale) : 21 413 €
 AGENCE DE L'EAU : 21 300 €
 DETR 2011 : 32 550 €
 DETR 2012 : 38 000 €
 AFFAIRES CULTURELLES : 10 850 €
 AFFAIRES CULTURELLES : 7 900 €
 RÉSERVE PARLEMENTAIRE : 8 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS : 286 951 € soit environ 74%



Michel BEAUFILS et Christian ISNEL

La circulation et le stationnement

L'été a commencé par le déménagement tardif de la cabane de l'ancien téléski de Combe Crosse vers le parking de Beauregard, pour l'été prochain elle fera l'objet d'un aménagement intérieur plus fonctionnel pour le personnel (casiers, table, porte documents, alimentation électrique depuis les garages communaux), je remercie au passage l'ESF qui nous a prêté une tente provisoire pour les 10 premiers jours.

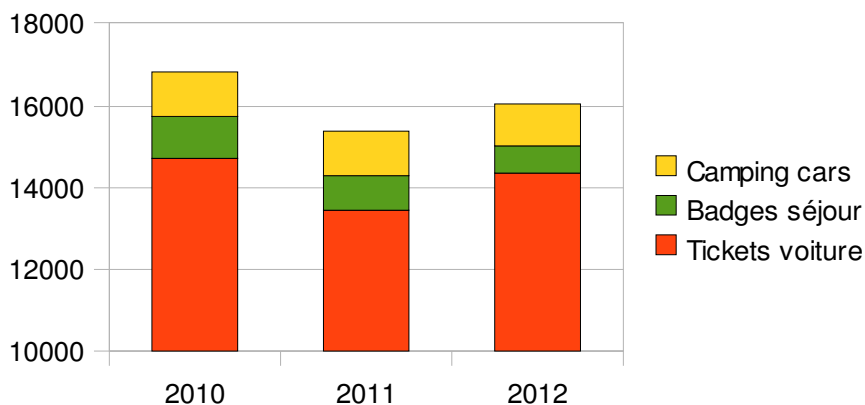
La petite fuste a pris place à la Madeleine pour permettre une présence plus visible du point d'accueil et gérer d'au plus près les stationnements parfois conflictuels.

Le guide de visite s'est vu complété d'un guide pratique regroupant toutes les activités artisanales et commerciales de la commune. Le dos en a été utilisé pour valoriser l'hiver avec une nouvelle version du plan des pistes de ski (alpin et fond), complété des pistes de raquettes, d'un espace dédié à la garderie et d'un encart de présentation de Festi' Saint-Véran.

Nous souhaiterions que ces deux fascicules soient présents dans les hébergements à chaque renouvellement des séjournants, (un peu dans l'esprit du classeur qu'avait mis en place l'ancien office du tourisme, abandonné par beaucoup, faute de suivi par l'OTQ).

Un petit prospectus recto/verso, réalisé dans le cadre de la mise en valeur de la Mine de Cuivre et du fond de vallée, a aussi été distribué. Il sera probablement reconduit en le complétant par les promenades de proximité sur la face fond de vallée.

Le bilan fait apparaître une légère reprise de la fréquentation journalière mais une baisse continue des badges séjour, conséquence du faible remplissage des hébergements ces deux derniers étés.



Sur ces badges séjours il reste des flottements dans la communication entre la fonction circulation et la fonction stationnement, il faut donc clarifier cette situation. L'analyse montre qu'un des motifs de confusion vient de la simultanéité de mise en place des trois systèmes, « parkings extérieurs payants » et arrêtés de circulation « séjour » et « horaires piétonniers ».

Une première distinction serait de modifier l'arrêté originel de mise en place du « Riverain » en l'étendant sur l'année et plus seulement du 1^{er} juillet au 31 août, le badge « séjour » devenant dès lors un vrai badge d'accès, obligatoire été comme hiver.

En n'étant plus perçu comme un droit de stationnement il éviterait bien des déceptions puisque le nombre de places à l'intérieur du village est bien inférieur aux besoins. En corollaire il implique un effort de la part des hébergeurs sur la communication, l'intégration dans le prix du séjour et surtout la distribution.

En effet, il ressort des négociations avec l'OTQ qu'une diffusion par le bureau du tourisme serait soumise à un prélèvement identique aux autres produits commercialisés par l'OTQ. Or la taxe de séjour, dont la fonction est l'amélioration de l'accueil touristique, va déjà devoir être transférée à l'OTQ, ce sera une ponction non négligeable sur le budget communal.

Cependant la gestion de la circulation et du stationnement, donc l'accueil d'été (5 salariés) sera toujours à la charge de la commune. Seuls les badges et la part bénéficiaire des parkings pourront donc permettre l'amélioration du service (rénovation des marquages au sol, des panneaux, des brochures, mise en place d'un patrouilleur pour optimiser la rotation des places et création de places supplémentaires).

Sans cette modification, ou une augmentation des tarifs du stationnement d'été, il est à craindre que la commune ne puisse plus disposer des moyens nécessaires à l'amélioration du service ou même à son simple maintien, un retour en arrière de 15 ans !

La transformation du parking de l'Église en espace d'animation mérite encore des ajustements pour accueillir les marchés tournants et les ambulants du dimanche, mais l'absence totale de stationnements a éteint bien des tensions.

La circulation et le stationnement

La demande d'un espace dédié aux enfants (jeux, balançoires) pourrait-elle trouver là un début de réponse ? Ou en bordure de la garderie ?

Il est cependant certain que son absence devient évidente pour une destination qui se veut familiale et un village qui souhaite le maintien des jeunes couples.

S'agissant d'équipements courants pour beaucoup, le manque de service de ce type n'est peut être pas anodin dans la baisse des séjours ; même s'il ressort des questions posées aux agents d'accueil par les visiteurs que la visibilité des hébergements et surtout leur disponibilité est le premier frein entre simple visite et séjour.

En effet pour la deuxième année cette remarque remonte fréquemment, il y a là un problème de fond dans la gestion touristique sur lequel il faut agir sans tarder.

Michel BEAUFILS

Saint-Véran : « stations villages » des Alpes du Sud



Le mercredi 21 novembre, le Comité Régional du Tourisme de PACA a décerné à 38 stations des Alpes du Sud le label « stations villages ».

Il caractérise les stations de ski à taille humaine, aux antipodes des « usines à ski », où le bien-vivre et l'ambiance familiale l'emportent sur l'aspect ultra-commercial des « grandes » stations. Honneur aux dames, Danielle GUIGNARD a été la première à recevoir le panneau des mains de Pierre MEFFRE (à droite sur la photo), Président du CRT, sous l'œil de Marc AUBURTIN, Directeur Général du quotidien « La Provence », dans les locaux du journal, à Marseille.

Dominique MENEL

Dernière minute

Mardi 27 novembre, Monsieur le Conseiller Général Jean-Louis PONCET, Monsieur Francis MARTIN, Maire de Molines et moi-même étions conviés en préfecture par Monsieur le Préfet, Jacques QUASTANA, l'objet de la réunion était la « continuation » du SIVU Molines / Saint-Véran.

Un petit rappel des faits

Le SIVU de la montagne de Beaugard a été créé pour faire une seule station ski alpin Molines / Saint-Véran, avec en particulier, comme statuts : 50/50 en ce qui concerne les investissements et 50/50 en ce qui concerne les recettes. Or chacun sait que ce domaine est indissociable; Molines assure de par ses parkings et son emplacement un départ « front de neige » important ; Saint-Véran a la quasi-totalité des pistes.

Concernant les investissements, le SIVU a emprunté 450 000 € pour la réalisation de la réserve collinaire et l'enneigement artificiel (la réserve est sur la commune de Molines et son alimentation provient de Fontgillarde, travaux 2007 -2008) ; autre emprunt du SIVU, le télésiège des Cassettes : 450 000 €, travaux 2011.

Pourquoi l'existence du SIVU de Beaugard pose problème, maintenant ?

Si les communautés de communes Guillestrois-Queyras fusionnent, il ne peut plus exister et doit-être dissout. C'est pourquoi les 8 communes du Queyras avant le 20 novembre 2012 ont délibéré et refusé le périmètre proposé par Monsieur le Préfet, toutes les communes sont d'accord pour préserver le SIVU de Beaugard. Mais la décision appartient à Monsieur le Préfet, nous lui avons fait part de nos craintes ; il nous a écouté très attentivement et nous a assuré de prolonger le SIVU jusqu'en 2014.

Après...?

Danielle GUIGNARD

L'état civil 2012

Naissances : Tilouann VALLEE le 23 février, Valentine Anna Jeannine MATHIEU le 7 mars, Sacha Daniel Francis THEO le 15 mars et Lucas Romain IMBERT le 25 septembre

Mariages : Elisabeth GONTIER et Samuel BRUNET le 19 mai et Marie-Claude PAOLI et Laurent PIQUET le 16 juillet

Décès : Marie-Madeleine ESPIE le 5 mai, Thérèse SIBILLE le 5 juin et Paul CREMIEU le 7 octobre

Sur les pas de mineurs de Clausis

Le projet d'interprétation de la Mine de cuivre de Clausis

Des installations rouillées, des bâtiments en ruine, des sondages archéologiques à plus de 2 500 mètres d'altitude... À quelques kilomètres du village de Saint-Véran, les vestiges de la mine de cuivre de Clausis ne laissent pas le promeneur indifférent. Les galeries sont aujourd'hui fermées pour des raisons de sécurité, les machines sont immobiles et silencieuses mais les Saint-Véranais et les archéologues peuvent témoigner de l'intense activité qu'a connue ce site de haute-montagne dans la première moitié du XXème siècle et dans les années 2000 et 3000 (avant Jésus Christ !).

Il s'agit aujourd'hui de raconter cette histoire singulière aux visiteurs curieux de connaître toutes les facettes de la culture montagnarde, une culture fondée sur la pluriactivité et sur l'utilisation des ressources naturelles depuis des millénaires.

Pour valoriser ce patrimoine minier d'altitude, la commune s'est inscrite dans un projet de développement transfrontalier, le projet Géoparc qui entend valoriser et mettre en réseau les ressources géologiques et minières des Hautes Vallées. La commune de Saint-Véran a délégué la maîtrise d'ouvrage du projet d'interprétation du site de la mine de cuivre au Parc naturel régional du Queyras.

Deux sentiers « sur les pas des mineurs » sont en cours de réalisation. Le premier sentier sera accessible depuis la carrière de marbre (arrêt de la navette) et se concentrera autour des installations modernes de la laverie. Il sera très accessible. Un circuit au départ de Saint-Véran empruntera le Grand Canal, la piste de l'observatoire pour rejoindre la tranchée des anciens et les témoignages de l'activité humaine à la préhistoire, avant de redescendre vers les installations modernes. Le retour à Saint-Véran se fera par le GR. Un livret -- en cours d'édition -- aidera les visiteurs à imaginer ce qui se cache derrière chaque vestige signalé par une borne. Le Four de Forannes restera un point de départ et un point d'information sur la mine dans lequel seront installés un panneau présentant les sentiers et une exposition sur la mine préhistorique.

Durant l'été 2012, les travaux sur sentiers ont commencé. Sept sorties « sur les pas des mineurs » ont été organisées et animées par le personnel du Parc. Les visiteurs semblaient très intéressés par cette histoire parfois racontée par les témoins de la mine. Merci à Pierre MARROU et Jacques JOUVE qui ont pris le temps de venir raconter la vie au temps de la mine.



Sortie avec le Parc naturel régional du Queyras sur les pas des mineurs

Le Musée du Soum a proposé des temps forts liés à la mine :

- Une exposition temporaire « matières premières, premières occupations humaines autour du Viso » par l'association Ethnologique.
- Une exposition du Musée Muséum Départemental sur l'Archéologie dans les Hautes Alpes.
- Une causerie sur Saint-Véran et la mine avec des récits croisés de témoins pour les Journées Européennes du Patrimoine en septembre.
- Des ateliers sur la fabrication du feu à travers les âges avec l'association Ethnologique pour la Fête de la science en octobre, (photos ci-dessous).



Sur les pas de mineurs de Clausis

Festi' Saint-Véran a organisé des conférences en hiver et en été avec différents chercheurs ou archéologues travaillant sur le site de Saint-Véran.

Une équipe d'archéologues menée par Pierre ROSTAN (associé à des Chiliens) a réalisé une campagne de fouilles sur la mine ancienne en septembre (au moment de la première chute de neige !).

On peut aussi saluer la publication du livre d'Hélène BARGE consacré à la mine moderne, qui révèle et met en perspective de nombreux documents d'archives et des photos anciennes très émouvantes.

« *Saint-Véran, la montagne, le cuivre et l'homme* » t2, Hélène BARGE (en vente à l'Arbiot).



Sondage archéologique sur la mine, campagne 2012

Rendez-vous en 2013 pour évoquer le souvenir de la mine et pour inviter les visiteurs de Saint-Véran à aller marcher sur les pas des mineurs. Un voyage dans le temps étonnant à quelques kilomètres du village.

Tous vos témoignages sur la vie au temps de la mine nous intéressent, n'hésitez pas à nous contacter pour les partager.



Laetitia CUVELIER

Chargée d'interprétation des patrimoines au Parc naturel régional du Queyras

La randonnée pédestre

La randonnée pédestre est une activité importante pour le tourisme d'été. Notre commune possède un bon réseau qu'il convient de toujours améliorer. Depuis 2011 c'est le Conseil Général qui gère et homologue ce réseau de sentiers, pour cela il a été créé un plan départemental (PDIPR).

Pour la première tranche, en 2011, avait été retenu au niveau Queyras le GR 58 ainsi que le GRP tour de la Dent de Rattier qui passe chez nous par le Sommet Bucher et la Chalp. Tous les panneaux qui correspondent à ces parcours ont été réalisés cet été mais n'ont pas encore été mis en place.

Nous venons de valider la 2^e étape du PDIPR en ajoutant l'ensemble des sentiers de la commune soit 18 itinéraires :

- 1) Pré la Chalp : du Pont du Moulin à la Chalp.
- 2) Crête de Curlet.
- 3) Peyro Monta.
- 4) Bois des Amoureux par Pra Méan.
- 5) Tour de la Montagne de Beauregard par le Col Longet.
- 6) Sagnières.
- 7) Grand Canal par la draye de la Ville.
- 8) Grand Canal par Sainte Marie Madeleine.
- 9) Liaison Grand Canal par la cabane de la Fontaine du Renard.
- 10) Sentier muletier vers Clausis.
- 11) Le Suffi par le Canal des Usclas.
- 12) Observatoire par le Grand Canal.
- 13) La Mine de Cuivre.
- 14) Le Col de la Noire.
- 15) Le Col Blanchet et Col de Saint-Véran en passant par les lacs.
- 16) Caramantran.
- 17) Liaison Lac de Blanche Chamoussière.

Ce qui représente 51,5 km de sentiers, nous avons proposé de rajouter un 18^e itinéraire qui partirait de la Chalp et reviendrait par Molines mais ce parcours pose problème sur la jonction avec Molines, il conviendra donc d'utiliser le GRP dit Tour de la dent de Rattier. Nous espérons que la commission locale de randonnée pédestre validera nos souhaits ainsi l'ensemble de notre réseau bénéficiera d'une signalétique homogène et donc d'une meilleure lisibilité.

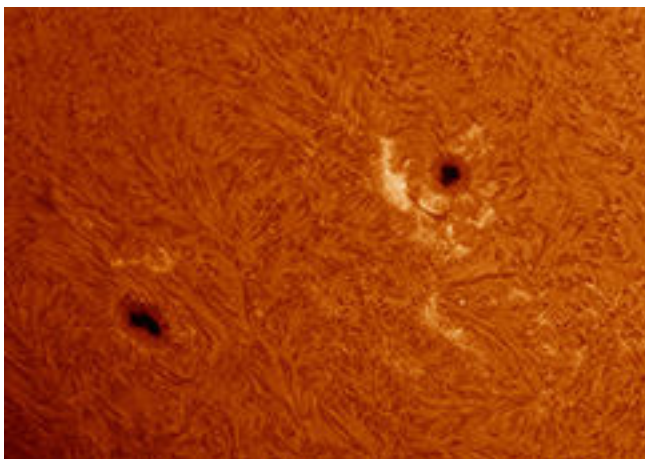
Jacqueline TURINA

L'observatoire

2012 marque le début d'un important tournant dans l'astronomie Saint-Véranaise. L'observatoire du Pic de Château-Renard, installé depuis bientôt 40 ans, a besoin d'un sérieux ravalement. L'opération d'importance qui se profile à l'horizon des deux ou trois prochaines années nécessite un budget important, ni AstroQueyras ni la municipalité ne peuvent financer les travaux. Un bureau d'étude, ATM d'Embrun, a été mandaté pour faire une pré-étude de faisabilité. Il a conclu par la nécessité, pour emporter l'accord des financeurs potentiels, de réaliser conjointement au village un espace de diffusion de la culture scientifique astronomique destiné aux touristes, diversifiant ainsi l'offre touristique et créant un pôle d'attraction ouvert toute l'année aux visiteurs et aux scolaires. Le projet global comporterait donc deux volets : la rénovation des locaux d'hébergement de l'observatoire (les coupoles ne sont pas concernées) et l'installation d'un centre astro au village.

L'observatoire se doterait donc d'un nouveau bâtiment capable d'accueillir les astronomes amateurs en mission (tel que c'est déjà fait aujourd'hui) mais aussi les visiteurs d'une nuit souhaitant faire une observation de ciel telle qu'elle est actuellement proposée de temps à autres lors d'opérations « coupoles ouvertes », et ceci tout au long de l'été, voire à d'autres périodes selon la demande.

Au village, un local serait dédié au soleil, un des emblèmes du Queyras. Observatoire de Paris s'est engagé, en cas de réussite du projet, à équiper ce local d'un instrument d'observation du soleil de grande valeur scientifique. D'autres matériels ou expériences complèteraient l'équipement, proposant ainsi une connaissance, non pas complète, le sujet est vaste, mais tout au moins la plus attractive possible sur le fonctionnement de notre étoile.



Dominique MENEL

L'école

La rentrée a eu lieu le mardi 4 septembre avec une nouvelle organisation des classes suite à la mesure de carte scolaire décidée en juin dernier. Les élèves des communes de Molines et Saint-Véran sont désormais répartis sur trois classes dont deux sur la commune de Saint-Véran.

L'ancienne classe de maternelle s'est transformée désormais en une classe avec 3 niveaux : CP - CE1 - CE2 avec 12 élèves.

L'autre classe concerne les niveaux de CM1 - CM2 avec 13 élèves.

Aussitôt le travail a repris et des projets ont d'ores et déjà été effectués ou sont à venir :

- L'ensemble des élèves de l'école a participé à la fête de la science et les élèves ont fait preuve de curiosité face aux ateliers proposés.
- Le projet Parc, sur le thème de l'eau, a aussi démarré avec une première sortie sur le terrain au torrent de Sainte Luce. Les élèves ont testé la qualité de l'eau puis ont ensuite relevé les espèces peuplant ce milieu pour les identifier. D'autres sorties sont programmées tout au long de l'année avec des accompagnateurs montagne ou environnement.
- Toute l'école de Saint-Véran a effectué un cycle rugby en commun avec les écoles d'Abriès, Aiguilles et Ville-Vieille. À la suite des cinq séances de pratique, un petit tournoi a réuni l'ensemble des participants pour un moment sportif, convivial et engagé ! Belle réussite.



En lien avec le projet Parc proposé cette année, l'école de Saint-Véran projette la réalisation d'un voyage à la remontée du Canal du Midi.

Nous confectionnerons des truffes en chocolat afin de recueillir des fonds pour ce projet. La vente (le paquet de 12 truffes : 3 euros) se fera à l'école la semaine précédant les vacances. Avis aux amateurs !!!

Enfin, un cycle ski de fond, ainsi qu'une initiation aux arts du cirque ou encore des sorties VTT seront effectuées pour le reste de l'année.

L'équipe enseignante et les enfants de l'école vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2013.

L'équipe enseignante

Lou Pitchounet - Halte garderie et cantine scolaire

La Halte Garderie Lou Pitchounet a fait peau neuve cette année !

Une subvention européenne (FEADER) ainsi qu'une subvention du Conseil Régional ont été attribuées pour le projet d'accueil des scolaires dans le cadre de la cantine et pour la rénovation de la Halte Garderie.

C'est ainsi que, dès cet été, des travaux ont été entrepris pour agrandir le réfectoire principal, doubler la surface de la cuisine et la mettre aux normes requises, changer le sol de la salle de jeu, réaménager les sanitaires et isoler et rénover le dortoir.

Nous avons également pu acheter le matériel nécessaire pour un meilleur accueil des plus petits : lits bébés, couchettes empilables pour les plus grands, transats et sièges coques, matelas de change aux normes.

Nous avons également changé les rideaux, la décoration de l'accueil et réactualisé les jeux.

L'équipe

Une nouvelle équipe est constituée pour la saison 2012/2013 :

Alexandre LEININGER est le nouveau directeur, il sera secondé par Hélène LOUVAT. Nous recherchons toujours un(e) animateur(rice) à mi-temps sur la saison ou à plein temps pour les vacances d'hiver (du 16 février au 17 mars 2013).

Les animations

Un effort particulier va être porté cette année sur les animations proposées aux enfants sur lesquelles Alexandre travaille d'ores et déjà... Chaque jour de la semaine aura son thème, pioché parmi les suivants :

- Patrimoine : histoires de pays, les bergers, l'artisanat, etc.
- Les étoiles : constructions de fusée...
- L'environnement : fabrication d'objets en matériaux recyclés.
- La nature : l'enfant se transformera en détective sur les traces des plantes, des animaux...
- « Zébulophone » atelier musique, sifflets paille, flûtes enchantées...
- La montagne : contes et légendes montagnardes : la vie à 2 000 mètres...

Chaque thème sera développé autour de jeux, de constructions, d'histoires et de contes...

Pour les tous petits, il est décidé de créer une zone d'éveil, un parcours polysensoriel : tapis pour le toucher, fleurs odorantes, boîtes à sons, etc...

Pour cela, Alexandre lance une campagne de récupération de matériel

VERRE : bouteilles de jus de fruit (tout format), bocaux en verre avec ou sans couvercle, pots de yaourt en verre...

PAPIER-CARTON : papier brouillon, tubes de carton (papier toilette/sopalin), tous types de boîtes en carton...

PLASTIQUE : bouteilles PET, bidons, pots de yaourt, etc.

MÉTAL : boîtes de conserve métalliques, etc.

DIVERS : manches à balais, chutes de tissus, bobines de fil, ballons baudruche, etc.

(Nous vous remercions de bien laver le matériel avant de le déposer à la Garderie).

La Halte Garderie continue encore cette année à proposer l'activité « Petits Champions » en partenariat avec l'ESF et Alexandre est en contact avec Dominique MENEL pour affiner l'offre qui pourra être faite en direction des petits vacanciers.

Les idées et l'enthousiasme ne manquent pas, nous attendons les « pitchounets » de pieds fermes !



Lou Pitchounet - Halte garderie et cantine scolaire

La cantine accueille autour de 22 enfants tous les jours cette année, il s'agit du regroupement scolaire Molines et Saint-Véran des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Le prix par repas est maintenu à 3,00 €.



Céline NICOLAS prépare des repas « familiaux » pour lesquels au minimum 25 % de produits sont d'origine BIO. Un repas 100% végétarien sera intégré une fois par mois à partir de janvier 2013, composé de céréales complètes et de légumineuses en accompagnement des légumes.

Nous travaillons également pour intégrer de plus en plus de produits locaux (fromages, viande...).

Nous étudions également, pour le printemps, la possibilité de proposer un repas typiquement Queyrassin, avec la participation des papas et des mamies, à la suite duquel nous aimerions qu'il y ait un échange entre les « anciens » de Saint-Véran et les enfants de l'école, sur la vie quotidienne dans nos villages autrefois et notamment sur la façon de se nourrir...

La gestion de la cantine scolaire de Saint-Véran est **unique dans les Hautes-Alpes** : elle a permis de créer un emploi pour une maman du Queyras et autorise un accueil quasiment personnalisé et très souple des enfants.

Un effort constant de la municipalité a été réalisé ces deux dernières années afin d'améliorer à la fois le confort des enfants dans un cadre chaleureux, celui des parents (en assouplissant de façon singulière les inscriptions et les désinscriptions) et afin d'être à la pointe en matière de restauration collective de qualité tout en évitant le gâchis intolérable qui peut avoir lieu dans des structures similaires.

Valérie PRIEUR-BLANC

Fête de la science



Pour la deuxième année consécutive, la Fête de la science s'est invitée dans la plus haute commune d'Europe pour deux journées, les 12 et 13 octobre 2012. Le Parc naturel régional du Queyras, le CPIE, l'association Préhistotir, AstroQueyras et Festi' Saint-Véran ont permis aux visiteurs de tous âges, les scolaires le vendredi après-midi et tout public le samedi, de vérifier comment se matérialise l'énergie que nous consommons tous les jours.

Près de 150 personnes ont pu participer à la « fabrication » du feu au Musée du Soum, à la « récupération » de l'énergie solaire dans la cour de l'école ou à la visite de la Mine de Cuivre où le feu était utilisé dès la période préhistorique pour transformer les métaux. Dans la salle polyvalente, plusieurs ateliers montraient comment est constituée la lumière, vecteur de l'énergie solaire.

L'après-midi du samedi s'est poursuivie par un « bistrot des sciences » animée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiative sur l'Environnement) autour des méthodes à mettre en œuvre pour réaliser des économies d'énergie à la maison.

Et la journée s'est achevée par la participation de Saint-Véran à la campagne de sensibilisation à la pollution lumineuse causée par les éclairages urbains. Le PNRQ et AstroQueyras invitaient, à la tombée de la nuit, les visiteurs à, respectivement, une balade à la recherche de la faune nocturne sauvage et à une observation des astres au télescope.

DOMINIQUE MENEL

Festi' Saint-Véran

Un été d'animations bien rempli pour nos visiteurs ! Pas moins d'une soixantaine d'activités ont été proposées tout au long de l'été. Au-delà des événements estivaux traditionnels (Contrebande du sel, Pèlerinage de Clausis, Festival Nature, Fête des Traditions et des Métiers Anciens...), les vacanciers ont pu profiter des animations hebdomadaires parmi lesquelles le pot d'accueil du dimanche, le concert classique du lundi soir, désormais baptisé « l'heure musicale du lundi », les conférences, les sorties astro de nuit, les ateliers « pain » et « chocolat » ont suscité un fort intérêt. Un merci particulier aux groupes Tutti et Charé Moula qui ont inondé le village de leur bonne humeur, à toutes celles et ceux qui ont apporté leur aide et leur imagination, aux jeunes musiciens qui nous ont fait partager leur sensibilité. Pardon de ne pas nommer tous les bénévoles, la liste est longue et le risque d'oubli élevé ! Le 26 août, une délégation de Saint-Véranais a franchi le Col Agnel en minibus pour aller déambuler en musique dans la montagne du côté de Sampeyre et déguster une polenta géante dont les italiens ont le secret, point d'orgue d'un été copieux !



A l'heure actuelle nous finissons de préparer les animations de cet hiver. Dans la continuité des saisons touristiques récentes, nos visiteurs retrouveront cet hiver quelques activités habituelles parmi lesquelles la luge nocturne le lundi soir suivie de « L'heure musicale du lundi », la descente aux flambeaux du mardi soir, la conférence du mercredi et la sortie « astro-raquettes » du jeudi soir. Quelques petites nouveautés pour les vacances scolaires : le mercredi, rendez-vous des enfants à la salle des Jeunes « La Fenièrè » pour un après-midi détente autour de jeux de société, le jeudi après-midi, atelier enfants animé par Pic et Colégram à la salle polyvalente et le vendredi, après-ski dansant pour les ados, également à la salle des Jeunes. Le Père-Noël viendra rendre visite aux enfants le lundi 24 décembre. Après la distribution des friandises, c'est un conteur qui prendra le relai avant que tous se retrouvent sur la piste de luge nocturne. Notez aussi dans vos agendas la date du dimanche 13 janvier : Madame le Maire présente ses vœux et offre la galette !

Margot BONINO et DOMINIQUE MENEL

Atelier mémoire

Le riche patrimoine de Saint-Véran se double d'une histoire très particulière, en lien direct avec les rudes modes de vie montagnards d'il y a pas si longtemps. Aujourd'hui, tout semble facile. Ça n'a pas toujours été le cas.

Saint-Véran souhaite recueillir les témoignages de tous ceux qui ont vécu les petits et les grands moments du village.

Le projet en est à ses prémices. Il reste des tas de choses à définir : comment organiser les ateliers, quand, comment valoriser les témoignages, écrits, vidéos ?

Margot BONINO est chargée d'orchestrer ces ateliers avec l'aide de Festi' Saint-Véran pour la partie technique. Vous pouvez la contacter.

Surveillez l'affichage ou vos boîtes mails, les prochaines réunions sont imminentes

DOMINIQUE MENEL

La croix de Saint-Jacques rénovée

Samedi 22 septembre au matin, les habitants de notre commune étaient invités à faire une corvée au lieu-dit « Pont de Saint -Jacques ». Il s'agissait de refaire l'ancienne croix en très mauvais état, qui menaçait de tomber.

Au siècle dernier, la procession partie du village, se rendait à « Saint Jacques » pour implorer la pluie indispensable et bénéfique pour l'agriculture.

Quelques personnes ont fabriqué la nouvelle croix et l'ont installée toute la journée, un très beau travail fait dans les règles de l'art.

Merci à tous ces bénévoles qui aident à la protection de notre patrimoine.



Christian ISNEL

Le repas du village

Dimanche 23 septembre nous avons remis nos talents de cuisiniers en route... Hé oui 3 ans d'absence, ça compte... c'est aussi un bon moyen pour dénicher de nouvelles idées de recettes.

Comme d'habitude nous avons fait le pain, et nos boulangers ont été, encore une fois à la hauteur. Quant au dur labeur qu'est l'organisation et la préparation pour chauffer le four, tout cela a été mené d'une main de maître alors, un grand merci à ces quelques personnes...

Le beau temps était au rendez-vous ainsi que quelques 80 convives, qui, bien sûr nous ont régalés de leurs mets délicieux, très copieux et même parfois surprenants, hum... un vrai régal.

Alors un grand merci à tous, pour ces bons moments de partage. Je vous dis déjà à l'année prochaine pour de nouveau nous bousculer les papilles...



Claudine JOUVE

Prix spécial

Hé oui comme certains d'entre vous ont pu le voir dans le Dauphiné, la commune de Saint-Véran a été primée par le Conseil général et le CAUE pour le fleurissement du village : « Concours départemental des villes et villages fleuris. »

Donc un grand merci à tous nos jardiniers : à ceux qui font l'entretien et l'arrosage des plantations et surtout à nos employés qui ont mis « du cœur à l'ouvrage » tant à faire de nouvelles jardinières qu'à les embellir.

A l'année prochaine, Claudine JOUVE

Le point météo

Vous trouverez ci-dessous le cumul des précipitations d'eau au cm² (pluie et neige fondue) et de neige pour l'année (jusqu'au 25 novembre).

Mois	Eau	Neige
Décembre 2011	64.70 mm	67 mm
Janvier 2012	35.00 mm	59 cm
Février	4.60 mm	9 cm
Mars	8.60 mm	14 cm
Avril	123.00 mm	7 cm
Mai	55.30 mm	11 cm
Juin	25.40 mm	-
Juillet	22.00 mm	-
Août	31.80 mm	-
Septembre	187.60 mm	-
Octobre	50.00 mm	73 cm
Novembre	147.20 mm	26 cm

Merci à Raymonde et Daniel BRUNET

Le bloc-notes

Du 22 décembre 2012 au 31 mars 2013 l'**office du tourisme** est ouvert tous les jours aux horaires suivants : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Fermeture les dimanches hors vacances scolaires.

L'équipe de la **bibliothèque multimédia** vous attends nombreux, petits et grands, avec de multiples nouveautés littéraires. vous pouvez consulter les horaires d'ouverture sur l'affichage local ou sur le site Internet : <http://bibliotheque-multimedia.saintveran.net>

À Aiguilles (maison de santé), consultations **des médecins de la SELARL Séliance**, les prises de rendez-vous s'effectuent au 04 92 48 49 30 :

Du lundi au vendredi	9h00 à 12h00	Sans RDV
	14h00 à 18h30	Sur RDV
Samedi et dimanche (pour l'hiver)	9h00 à 12h00	Sans RDV
	14h00 à 18h30	Sans RDV

Toujours à Aiguilles (immeuble Cote Belle) consultations sur RDV au 04 92 54 59 72 **du Docteur Franck ARGENTIN**, les lundis, mardis, mercredis et vendredis.

À venir dans le Queyras

Du dimanche 13 janvier 2013 au vendredi 18 janvier 2013 : semaine des Traditions Queyrassines à Ceillac.
Le dimanche 27 janvier 2013 : Traversée du Queyras.

La recette de saison

Fondue au veau

Pour une fondue à la viande on compte en général 200 g par personne
 Pour 4 personnes
 Préparation : 30 minutes
 Marinade : une journée

800 g de noix de veau.
 1 bouteille de Riesling ou Sylvaner.
 2 cuillère à soupe de sel.
 1 cuillère à soupe de sel au céleri.
 1 cuillère à soupe de sucre.
 2 gousses d'ail bien écrasées.
 1 bâton de cannelle.
 1 bâton de vanille.
 12 grains de coriandre.
 12 clous de girofle.
 12 grains de poivre.
 4/6 petits piments.

Verser le vin blanc dans un caquelon, y faire macérer tous les ingrédients durant une journée et couvrir.

Couper la viande en petits dés et poivrer.

Avant de passer à table, faire chauffer le vin jusqu'au bouillon et faire mijoter 10 minutes.

Piquer les morceaux de viande et les faire cuire dans le bouillon, comme pour la fondue bourguignonne.

Veillez à toujours prévoir plusieurs sauces différentes.

Le mélange paraît surprenant mais vous verrez c'est très bon !

